



unesco

Patrimoine vivant et situations d'urgence

CONVENTION POUR
LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE
CULTUREL IMMATÉRIEL



On entend par « **PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL** » ou « patrimoine vivant » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés, que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et les groupes en fonction de leur environnement, de leur interaction avec la nature et de leur histoire. Il leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine.

En tant qu'agence des Nations Unies spécialisée pour la culture, l'UNESCO a pour mission de sauvegarder le patrimoine vivant et d'assurer sa transmission aux générations futures. En 2003, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui encourage et soutient les pays à adopter les mesures nécessaires pour que les communautés puissent sauvegarder leur patrimoine vivant.



« La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel permet d’adresser la dimension humaine des crises, afin que les individus et les communautés gardent leur sens d’identité et de dignité, afin de résister et de se relever après une crise. »

M. Ernesto Ottone Ramírez
Directeur-général adjoint pour la Culture

Sauvegarde du patrimoine vivant dans les situations d'urgence

Le patrimoine vivant et les situations d'urgence

Le patrimoine vivant du monde entier est de plus en plus touché par des situations d'urgence, notamment des conflits et des catastrophes. Les situations d'urgence menacent directement l'expression et la participation au patrimoine culturel immatériel qui constituent un fondement essentiel de l'identité et du bien-être des personnes.

Dans le même temps, le patrimoine vivant est une ressource précieuse qui permet aux communautés de renforcer leur résilience et leur capacité à se préparer, à réagir à et à se remettre d'une situation d'urgence.

Dans les situations de **conflit**, la destruction du patrimoine vivant peut faire partie d'une

stratégie délibérée visant à priver les gens des marqueurs culturels qui façonnent leur identité. Les personnes prises dans des conflits sont confrontées à la violence, la souffrance physique et psychologique, et la perte de biens et de moyens de subsistance. Les personnes qui sont déplacées de force vivent une séparation radicale de leur lieu et de leur communauté d'origine. Tous ces facteurs induisent inévitablement des changements dans les modes de vie et les pratiques culturelles.

Les évaluations communautaires auprès des réfugiés et des populations déplacées au Moyen-Orient et en Afrique ont montré que les décès en masse, les destructions et les déplacements forcés bouleversent les contextes et les canaux dont les gens ont besoin pour exprimer leur patrimoine vivant.



© Samir Jung Thapa

Pourtant, dans le même temps, ces évaluations montrent comment les communautés se tournent vers diverses formes d'expression culturelle pour faire face à leur situation. Ces formes peuvent inclure des rituels de deuil et d'affliction, les pratiques collectives de lien social et de la commémoration, et la célébration de la naissance, mariage et autres événements festifs. Les arts du spectacle ou le savoir-faire artisanal peuvent également constituer une source de revenus et les systèmes de connaissances traditionnelles peuvent être exploités pour la survie dans de nouveaux environnements.

En ce qui concerne les **catastrophes**, le patrimoine vivant, et particulièrement les connaissances et les pratiques liées à l'environnement, peut être un outil essentiel aux stratégies de réduction des risques de catastrophe pour directement accroître la résilience et réduire la vulnérabilité. Par exemple, dans les hautes terres de **Nouvelle-Guinée**, les famines répétées causées par le gel et la sécheresse ont donné lieu à des stratégies

de sécurité alimentaire et des réseaux de soutien maintenus au fil des générations. Ces connaissances sur comment récolter et préparer des aliments résistants à la famine, transmis de génération en génération, peuvent aider les communautés à mieux faire face aux événements destructeurs et à réduire le temps et les ressources nécessaires au rétablissement.

Les situations d'urgence peuvent révéler la fragilité du patrimoine vivant, mais également sa signification et son importance pour les communautés concernées. Malgré les défis auxquels elles sont confrontées, les communautés se tournent vers leur patrimoine vivant en temps de crise, pour les aider à donner un sentiment de solidarité, de dignité et d'espoir.

C'est pourquoi la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence est de la plus haute importance et indissociable de la protection de la vie et du bien-être des personnes dans le monde.



© MINUSMA/S.Ravier

L'UNESCO en action

L'approche de l'UNESCO

En vertu de la Convention de 2003, l'UNESCO aide les États à sauvegarder le patrimoine vivant dans un large éventail de contextes d'urgence. Son approche est guidée par les **Principes et modalités opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en situations d'urgence**. Ils cherchent à sensibiliser au double rôle du patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence, à la fois considéré comme menacé mais représentant également un puissant moyen de résilience et de reprise. Ils identifient plus particulièrement les actions

appropriées aux trois phases principales d'une situation d'urgence.

Les principes et modalités de fonctionnement sont conformes à la **Stratégie** de renforcement de l'action de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé et son **Addendum** relatif aux situations d'urgence associées à des catastrophes dues à des aléas d'origine naturelle ou humaine. Ils contribuent également au Programme thématique de l'UNESCO « **Patrimoine pour la Paix** », renforçant les synergies entre toutes les Conventions culturelles de l'UNESCO.

Les principes et modalités opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en situations d'urgence



PRÉPARATION

- Fournir des ressources et un soutien aux communautés pour qu'elles soient impliquées dans tous les aspects de la réduction des risques et de la préparation dans les situations d'urgence
- Intégrer des informations sur la vulnérabilité des éléments face aux situations d'urgence potentielles dans les inventaires du patrimoine culturel immatériel
- Prendre des mesures préventives pour remédier à leur vulnérabilité potentielle et renforcer leur capacité d'atténuation

RÉPONSE

- Identifier, localiser et rencontrer le plus tôt possible les communautés dont le patrimoine vivant a certainement ou probablement été touché par la situation d'urgence
- Prioriser les ressources et le soutien à ces communautés pour leur permettre d'identifier et de répondre à leurs besoins immédiats en matière de sauvegarde
- Veiller à ce que le patrimoine culturel immatériel soit pris en compte chaque fois qu'une évaluation post-conflit ou post-catastrophe est entreprise

RELÈVEMENT

- Identifier les besoins avec la participation des communautés si cela n'a pas été possible plus tôt
- Fournir aux communautés des ressources et un soutien pour prendre des mesures de sauvegarde ou renforcer la capacité d'atténuation de leur patrimoine culturel immatériel
- Impliquer le patrimoine vivant dans le but de favoriser le dialogue, la compréhension mutuelle et la réconciliation entre les communautés, y compris les populations déplacées et les communautés hôtes



© Rhonson Ng/National Commission for Culture and the Arts, 2020*



© Eduardo Andrino/INDIGO



© Ashot Mkrtychyan/Ministry of Culture RA 2018*

Comment l'UNESCO peut aider

Il existe différentes formes de soutien disponibles pour les pays touchés par des situations d'urgence.

1 Assistance internationale

Les États parties peuvent faire une demande d'assistance d'urgence technique et financière au Fonds du patrimoine culturel immatériel s'ils se trouvent dans l'incapacité de mener à bien des activités de sauvegarde en raison d'un conflit, de catastrophes et de graves épidémies.

→ Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).



© Gerson Fonseca/Ministry of Culture, 2018*

En **Colombie**, un **projet novateur** utilisant la culture comme levier pour consolider la paix a réuni les communautés locales et les anciens combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) dans le village de Conejo (région de Guajira). En les invitant à identifier, documenter et sauvegarder leur patrimoine vivant touché par le conflit, le projet a contribué à favoriser les liens entre les deux groupes, à revitaliser leur identité culturelle commune et à jeter les bases de la réconciliation et de la réintégration. Le projet a reçu une Assistance Internationale d'urgence du Fonds pour le patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et a été inauguré lors du tout premier Forum de Paris sur la Paix en 2018.

2 Le Fonds d'urgence pour le patrimoine

Il a été créé par l'UNESCO pour financer des activités et des projets qui permettent à l'Organisation d'aider ses États membres à protéger le patrimoine naturel et culturel des catastrophes et des conflits en se préparant et en répondant plus efficacement aux urgences.

→ Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).



© Dede Priana/Directorate of Internalization of Values and Cultural Diplomacy, Ministry of Education and Culture of the Republic of Indonesia, 2013*

En 2018, une série de tremblements de terre a frappé **l'île indonésienne** de Lombok, tuant plus de 560 personnes et affectant la vie de centaines de milliers d'autres. Le Fonds d'urgence de l'UNESCO pour le patrimoine a été utilisé pour aider les tisserands traditionnels de l'est et du nord de l'île à se remettre de la catastrophe qui menaçait de faire disparaître leurs moyens de subsistance. Le projet a d'abord évalué leurs besoins et identifié les mesures nécessaires pour qu'ils puissent reprendre leurs activités. Il a également aidé les tisserands à documenter leurs pratiques, y compris les techniques, les motifs et les dessins ancestraux, ainsi qu'à innover pour assurer la survie de la prochaine génération de tisserands.

La **République démocratique du Congo**, et plus particulièrement la région du Nord-Kivu, a été le théâtre de déplacements massifs, conséquence de la crise politique et humanitaire prolongée qui touche le pays et ses voisins. En réponse, le Fonds d'urgence pour le patrimoine a soutenu une **identification des besoins** au niveau national et local avec la participation des communautés pour la sauvegarde du patrimoine vivant au Nord-Kivu. Les consultations menées auprès de plus de 200 personnes ont montré que le patrimoine vivant des communautés avait été gravement perturbé par les violences. En collaboration avec les communautés, l'UNESCO a dressé une liste des besoins en matière de sauvegarde du patrimoine vivant dans la région, notamment la revitalisation des espaces culturels, la sensibilisation des médias locaux et le renforcement des capacités des enseignants.

3 Reconnaissance internationale

La Convention comporte un certain nombre de **Listes** pour aider à la sauvegarde de différents aspects du patrimoine vivant. La **Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente** vise à mobiliser la coopération et l'assistance internationales pour que les parties prenantes prennent des mesures de sauvegarde appropriées pour les éléments nécessitant une sauvegarde urgente, qui pourraient inclure des éléments menacés par une catastrophe et/ou un conflit spécifique. La **Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité** cherche à sensibiliser la communauté internationale aux éléments du patrimoine culturel immatériel, notamment



© Equipe de recherche et de documentation de la DNPC, DNPC, 2008*

ceux pouvant jouer un rôle dans la réduction des risques de catastrophe, la résolution des conflits ou la consolidation de la paix.

Inscrite en 2009 sur la Liste représentative, la **Charte du Mandén** au **Mali** a pour objectif principal la promotion de la paix. En tant que l'une des premières chartes des droits de l'homme au monde, elle prône des valeurs telles que la paix sociale dans la diversité, l'inviolabilité de l'être humain et l'abolition de l'esclavage.

4 Renforcement des capacités

Le programme global de renforcement des capacités de l'UNESCO offre un soutien sur mesure afin de renforcer les capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence. Son réseau international de plus de 150 experts du patrimoine peut aider les pays à mettre en œuvre l'approche de l'UNESCO conformément à la convention de 2003.



© IHAH, 2021/Juan Elvir.

Un **projet pilote** aux **Philippines** et au **Honduras** visait à renforcer les capacités d'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les inventaires communautaires du patrimoine culturel immatériel. S'appuyant sur le programme de formation unique de l'UNESCO et sur son réseau de facilitateurs, le projet a organisé des ateliers en ligne et des activités pilotes avec des communautés locales, des spécialistes des catastrophes, des autorités nationales et des représentants de la société civile pour les aider à mieux comprendre comment leur patrimoine culturel immatériel pouvait contribuer à la prévention et à la gestion des risques liés aux catastrophes.

Intégrer le patrimoine vivant dans les plans de reprise après la pandémie de COVID-19

La **pandémie de COVID-19** a touché bien plus que notre santé physique puisque les festivals et les événements culturels ont été annulés ou reportés, et les pratiques et rituels culturels restreints. Dans le même temps, de nombreux éléments du patrimoine vivant ont été adaptés pour soutenir et renforcer les mesures de santé publique liées à la COVID-19. Par exemple, des artistes du **Pérou** ont utilisé des modèles et des techniques traditionnels pour créer des masques faciaux. Au **Sri Lanka**, des spectacles de marionnettes ont raconté des histoires sur le confinement et la distanciation sociale, tandis qu'au **Sénégal**, on a vu Kankurang, une figure mythique garante de l'ordre et la justice, généralement incarnée par un danseur masqué, parader dans les rues pour faire respecter le couvre-feu dans les villages.

En avril 2020, l'UNESCO a lancé une **enquête mondiale** pour mieux comprendre comment les populations cultivent leur patrimoine vivant pendant la pandémie et a recueilli plus de 200 témoignages de toutes les régions du monde. L'enquête a révélé que si les mesures de distanciation sociale et de quarantaine menaçaient directement de nombreuses formes de patrimoine vivant, les communautés ont trouvé des moyens novateurs pour maintenir leur patrimoine vivant en vie et en faire une source d'inspiration, d'espoir et de résilience. L'enquête a permis de formuler trois recommandations d'action pour aider à sauvegarder le patrimoine vivant dans les plans de rétablissement post-pandémie.

👍 Recommandation 1

Aider les communautés à mieux se reconstruire en renforçant les mécanismes de soutien au rétablissement des détenteurs du patrimoine vivant au niveau local, notamment par le biais des structures de gouvernance locales.

👍 Recommandation 2

Tirer parti des technologies numériques pour accroître la visibilité et la compréhension du patrimoine vivant.

👍 Recommandation 3

Renforcer et amplifier les liens entre la sauvegarde du patrimoine vivant et les plans et programmes de préparation, de réponse et de récupération en cas d'urgence.





© Branko Orbanic, 2011



Visitez la [page web](#) dédiée



Contactez ich@unesco.org

**Publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO),
7, place de Fontenoy, 75007 Paris, France**

© UNESCO 2022



La présente licence s'applique exclusivement aux textes.

Les images marquées d'un astérisque (*) ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.



unesco

Patrimoine culturel
immatériel